



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
21.09.2011 Bulletin 2011/38

(51) Int Cl.:
A62C 31/22 (2006.01) A62C 37/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **11158495.9**

(22) Date de dépôt: **16.03.2011**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: **16.03.2010 FR 1001036**

(71) Demandeur: **Normalu**
68680 Kembs (FR)

(72) Inventeur: **Scherrer, Jean-Marc**
68400, Riedisheim (FR)

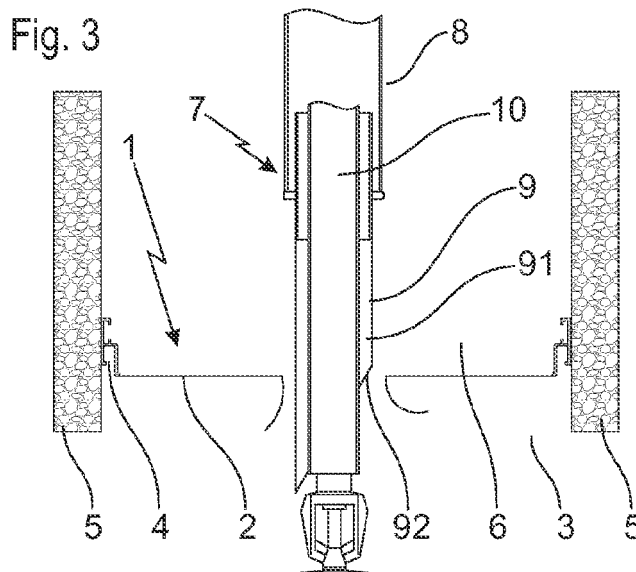
(74) Mandataire: **Oudin, Stéphane**
JurisPatent - Cabinet Guiu
10 rue Paul Thénard
21000 Dijon (FR)

(54) **Dispositif d'extinction d'incendie pour fausse paroi**

(57) L'invention a pour objet un dispositif d'extinction d'incendie (7) de type dispersion de produits extincteurs destiné à être intégré à l'arrière d'une fausse-paroi (1) comprenant une nappe souple (2), ledit dispositif d'extinction d'incendie (7) comportant un moyen de dispersion (10), au moins une embase (8) apte à être solidarisée à un support fixe et au moins un moyen de perforation (9) apte à former au moins un orifice dans la nappe souple (2) pour permettre la dispersion des produits extincteurs au travers de ladite nappe souple (2) lorsqu'un incendie

survient, le moyen de perforation (9) comportant un corps (91) et un élément perforant (92) disposé à l'extrémité libre dudit corps (91), ledit dispositif d'extinction d'incendie (7) étant remarquable en ce que l'élément perforant (92) est au moins un élément chauffant agencé pour faire fondre et/ou brûler la nappe souple (2) afin de créer au moins ledit orifice.

L'invention concerne également une fausse-paroi (1) comprenant une nappe souple (2) tendue remarquable en ce qu'elle comporte un dispositif d'extinction d'incendie (7) selon l'invention.



Description

Domaine technique

[0001] La présente invention concerne un dispositif d'extinction d'incendie automatique de type dispersion de produits extincteurs tels que de l'eau par exemple, ledit dispositif étant destiné à être intégré à une fausse-paroi à toile tendue, et notamment un faux-plafond. La présente invention concerne une fausse-paroi comportant un tel dispositif d'extinction d'incendie automatique.

Technique antérieure

[0002] Le plus souvent, ces dispositifs d'extinction d'incendie comportent des têtes de dispersion et sont raccordés à un réseau de canalisations d'eau ou de produits dissous dans l'eau sous pression et disposés au plafond des locaux à protéger. Lesdits dispositifs réagissent de façon automatique lorsqu'un incendie se déclare. Ainsi, en cas d'incendie, la chaleur dégagée s'élève et atteint une des têtes de dispersion réparties sur le plafond. Sous l'effet de la chaleur, l'ampoule ou le fusible qui maintient ladite tête de dispersion fermée est détruite (l'ampoule contient de manière classique un alcool qui se met à bouillir sous l'effet de la chaleur et qui rompt ainsi la fine paroi de l'ampoule). La pression permanente dans la canalisation, à laquelle sont connectés lesdits dispositifs d'extinction d'incendie, se libère alors au travers de la tête de dispersion, arrosant ainsi la zone enflammée.

[0003] Classiquement, ces dispositifs d'extinction d'incendie sont soit fixes et disposés en saillie sur le plafond des locaux à protéger, soit escamotables et disposés en partie dans ledit plafond.

[0004] Les fausses parois, notamment les faux plafonds, comprennent classiquement une ou plusieurs lisses d'accrochage qui sont fixées sur chacun des murs et/ou plafond d'un local, et une nappe souple et généralement opaque, qui est déformée par tension afin que ses bords, pourvus de moyens d'accrochage, puissent venir se fixer auxdites lisses à l'aide de ces moyens d'accrochage, en prenant soin de bien tendre la nappe afin d'offrir un bel aspect. Cette nappe est donc tendue parallèlement à une paroi du local de sorte à laisser un espace résiduel situé entre la paroi dudit local et ladite nappe. Cet espace résiduel, aussi nommé vélum, permet de loger tous les équipements inesthétiques tels que des câbles électriques, des tuyauteries, etc. Par conséquent, ladite nappe permet de masquer ces équipements mais aussi les imperfections des parois du local et d'avoir une face visible uniforme et propre en retenant notamment les poussières dans ce vélum.

[0005] Toutefois, lorsque des dispositifs d'extinction d'incendie tels que décrits précédemment sont intégrés à une fausse paroi à nappe tendue, l'uniformité de la face visible est rompue. En effet, lesdits dispositifs sont en tout ou partie en saillie par rapport à la face visible. De

plus, comme le réseau de canalisations est disposé dans le vélum, on doit créer dans la nappe tendue des orifices pour recevoir les dispositifs d'extinction d'incendie, ce qui peut, compte tenu de la tension de la nappe, créer, d'une part, des problèmes d'étanchéité entre l'espace résiduel et le local et, d'autre part, des zones de faiblesses dans la nappe pouvant générer un aspect fripé, particulièrement inesthétique, de ladite nappe.

[0006] Pour remédier à ces problèmes, on peut soigner l'étanchéité et renforcer la nappe au droit des orifices recevant les dispositifs d'extinction d'incendie. Toutefois, ceci a pour effet d'augmenter significativement le coût d'une telle installation.

[0007] Par ailleurs, si on installe une nappe sous un plafond déjà pourvu de dispositifs d'extinction d'incendie et d'un réseau de canalisations, il faut alors rallonger toutes les canalisations pour amener lesdits dispositifs au droit des orifices prévus dans la nappe. Le surcoût engendré par cette modification du réseau de canalisations est loin d'être négligeable.

Exposé de l'invention

[0008] Le but de la présente invention est donc de pallier les inconvénients précédemment cités et de proposer un dispositif d'extinction d'incendie de type dispersion pour fausse paroi à nappe tendue permettant de conserver l'uniformité de la face visible de ladite nappe et de ne pas intervenir sur le réseau de canalisations. En outre, ce dispositif d'extinction d'incendie, qui est simple et économique, n'est visible, que lorsqu'un incendie survient. De plus, ce dispositif d'extinction d'incendie est efficace, rapide et ne nécessite avantageusement pas d'exercer d'efforts mécaniques importants pour sa mise en oeuvre.

[0009] Conformément à l'invention, il est donc proposé un dispositif d'extinction d'incendie de type dispersion de produits extincteurs destiné à être intégré à l'arrière d'une fausse-paroi de type faux-plafond notamment et comprenant une nappe souple, ledit dispositif d'extinction d'incendie comportant un moyen de dispersion de produits extincteurs d'incendie, au moins une embase apte à être solidarisée à un support fixe et au moins un moyen de perforation apte à former au moins un orifice dans la nappe souple pour permettre la dispersion des produits extincteurs au travers de ladite nappe souple lorsqu'un incendie survient, le moyen de perforation comportant un corps et un élément perforant disposé à l'extrémité libre dudit corps. Ledit dispositif d'extinction d'incendie est remarquable en ce que l'élément perforant est au moins un élément chauffant agencé pour faire fondre et/ou brûler la nappe souple afin de créer au moins ledit orifice..

[0010] Selon un mode de réalisation préféré, le dispositif d'extinction d'incendie est en outre en partie escamotable et automatique.

[0011] La présente invention concerne aussi une fausse-paroi comprenant une nappe tendue accrochée par ses bords à une pluralité de lisses d'accrochage fixées

au mur ou au plafond d'un local, ladite nappe souple étant tendue décalée d'une paroi dudit local de sorte à laisser entre elle et ladite paroi un espace résiduel remarquable en ce qu'elle comporte un dispositif d'extinction d'incendie selon l'invention.

Description sommaire des figures

[0012] D'autres avantages et caractéristiques ressortiront mieux de la description qui va suivre d'une variante d'exécution d'un dispositif d'extinction d'incendie automatique selon l'invention en référence aux figures annexées sur lesquelles :

- la figure 1 est une vue en coupe verticale partielle d'un dispositif d'extinction d'incendie selon l'invention intégré à une fausse-paroi comprenant une nappe souple tendue avec ses moyens de perforation et de dispersion en position repos ;
- la figure 2 est une vue en coupe verticale partielle du dispositif d'extinction d'incendie de la figure précédente avec ses moyens de perforation en position de travail ;
- la figure 3 est une vue en coupe verticale partielle du dispositif d'extinction d'incendie de la figure 1 avec ses moyens de perforation et de dispersion en position de travail.

Meilleure manière de réaliser l'invention technique

[0013] On décrira, dans cette variante d'exécution non limitative, un dispositif d'extinction d'incendie intégré à une fausse-paroi 1 de type faux-plafond, toutefois, le dispositif d'extinction d'incendie, selon l'invention, peut évidemment être employé pour une fausse-paroi de type faux-mur.

[0014] Ainsi, la figure 1 représente la partie supérieure d'un faux-plafond 1 comportant une nappe souple 2 tendue horizontalement en dessous du plafond (non représenté) d'un local 3. Cette nappe souple 2 est fixée le long de ses bords à une lisse 4, ladite lisse 4 étant formée de profils aboutés et fixée au mur 5 dudit local 3, par des moyens de fixation appropriés (non représentés), tels que des vis. Avec une telle configuration, il existe un espace résiduel 6, aussi nommé vélum, situé entre le plafond dudit local 3 et ladite nappe souple 2.

[0015] En référence aux figures 1 à 3, le dispositif d'extinction d'incendie 7 comprend une embase 8, un moyen de perforation 9 apte à se déplacer par rapport à ladite embase 8 de préférence selon une direction sensiblement perpendiculaire à la face intérieure de la nappe souple 2 et un moyen de dispersion 10 de produits extincteurs d'incendie.

[0016] On désigne ici par « face intérieure » la face de la nappe souple 2 située du côté de l'espace résiduel 6 et donc par « face extérieure » la face de la nappe souple 2 située du côté du local 3.

[0017] Les produits extincteurs dispersés sont de pré-

férence des produits agissant par refroidissement tels que de l'eau utilisée seule ou avec des additifs aptes à former un film isolant. Cependant, on comprend bien que l'on pourra utiliser comme produits extincteurs soit des poudres aptes à étouffer l'incendie en formant une couche imperméable vitreuse, soit des gaz inertes tels que du dioxyde de carbone (CO_2), par exemple, permettant une diminution de la teneur en oxygène, sans sortir du cadre de la présente invention.

[0018] L'embase 8 est apte à être solidarisée à un support fixe et, de préférence, elle est solidaire du plafond du local 3 et a une forme tubulaire de section globalement circulaire orienté de manière à ce que son axe longitudinal soit sensiblement perpendiculaire à la face intérieure de la nappe souple 2.

[0019] Le moyen de perforation 9 comprend un corps 91 avantageusement de forme tubulaire de section globalement circulaire permettant le coulisement dudit moyen de perforation 9 à l'intérieur de ladite embase 8. En outre, le moyen de perforation 9 comporte, à son extrémité libre du corps 91 située du côté de la face intérieure de la nappe souple 2, un élément perforant 92, l'extrémité libre du corps 91 étant avantageusement en forme de biseau afin de faciliter la perforation de la nappe souple 2 du faux-plafond 1 lorsqu'un incendie survient.

[0020] Selon un premier mode préférentiel de réalisation, l'élément perforant 92 est un élément tranchant muni d'au moins une lame coupante disposée le long de ladite forme biseautée. Ainsi, en cas d'incendie, le moyen de perforation 9 va se déplacer de sa « position de repos » à sa « position de travail » (décrites plus loin) et la (ou les) lame(s) coupante(s) va venir en contact avec la face intérieure de la nappe souple 2 puis former au moins un orifice dans ladite nappe souple 2 en la coupant.

[0021] Selon un deuxième mode préférentiel de réalisation, l'élément perforant 92 est au moins un élément chauffant, de type résistance électrique ou cordon chauffant, disposé le long du bord libre du corps 91 et agencé pour fondre et/ou brûler la nappe souple 2 afin de créer un orifice pour permettre le passage et la dispersion des produits extincteurs dans le local 3 lorsqu'un incendie survient.

[0022] On comprend bien que l'on pourra utiliser comme élément perforant 92 un tout autre élément produisant les mêmes effets, tels que des aiguilles ou autre élément pyrotechnique par exemple, sans sortir du cadre de la présente invention.

[0023] Le moyen de perforation 9 est apte à coulisser à l'intérieur de ladite embase 8 depuis sa « position de repos » dans laquelle son corps 91 peut être entièrement contenu dans l'embase 8 du dispositif d'extinction d'incendie 7 et où son élément perforant 92 est situé dans l'espace résiduel 6 du faux-plafond 1 jusqu'à sa « position de travail » dans laquelle son corps 91 est au moins en partie sorti de ladite embase 8 et où son élément perforant 92 a réalisé un orifice dans la nappe souple 2 du faux-plafond 1 qu'il traverse, l'élément perforant 92 étant alors situé au moins en partie sous la face exté-

rieure visible de ladite nappe souple 2.

[0024] L'Homme du Métier n'aura aucune difficulté pour concevoir un moyen de propulsion (non représenté) pour faire coulisser le moyen de perforation 9 à l'intérieur de ladite embase 8 en utilisant par exemple un actionneur de type hydraulique ou pneumatique ou encore tout autre moyen pyrotechnique et/ou de rappel élastique tel qu'un ressort.

[0025] Afin d'automatiser le dispositif d'extinction d'incendie 7, le moyen de perforation 9 est de préférence couplé à un premier fusible qui le maintient en « position de repos » jusqu'à ce que la chaleur dégagée par un incendie soit suffisante pour faire fondre ledit premier fusible et libérer le moyen de perforation 9 jusqu'à sa « position de travail ».

[0026] Le moyen de dispersion 10 des produits extincteurs comporte avantageusement au moins une tête de dispersion de type tête d'extincteur automatique à eau, communément nommée « SPRINKLER », agencée pour répandre de l'eau dans le local 3 lorsqu'un incendie survient, ledit moyen de dispersion 10 étant pour cela raccordé à un réseau de canalisation d'eau sous pression (non représenté) situé dans l'espace résiduel 6.

[0027] Afin d'augmenter l'efficacité de la dispersion et d'éviter de répandre des produits extincteurs dans l'espace résiduel 6, le moyen de dispersion 10 comporte au moins une tête de dispersion escamotable et agencée pour pouvoir être mobile par rapport à l'embase 8 depuis une « position de repos » jusqu'à une « position de travail » dans laquelle ladite tête de dispersion est le plus éloignée de l'embase 8. Dans un mode préférentiel de réalisation, la tête de dispersion est avantageusement logée dans le moyen de perforation 9 et agencée pour coulisser à l'intérieur dudit moyen de perforation 9 depuis sa « position de repos » dans laquelle elle peut être entièrement contenu dans ledit moyen de perforation 9 et/ou au moins situé en totalité dans l'espace résiduel 6 du faux plafond 1 jusqu'à sa « position de travail » dans laquelle elle est sortie dudit moyen de perforation 9 et traverse la nappe souple 2 pour qu'elle soit située sous la face extérieure visible de ladite nappe souple 2.

[0028] L'Homme du Métier n'aura aucune difficulté pour concevoir un moyen de propulsion (non représenté) pour faire coulisser le moyen dispersion 10 à l'intérieur dudit moyen de perforation 9 en utilisant par exemple un actionneur de type hydraulique ou pneumatique ou encore tout autre moyen pyrotechnique et/ou de rappel élastique tel qu'un ressort.

[0029] Afin d'automatiser le dispositif d'extinction d'incendie 7, le moyen de dispersion 10 est de préférence couplé à un second fusible qui le maintient en « position de repos » jusqu'à ce que la chaleur dégagée par un incendie soit suffisante pour faire fondre ledit second fusible et libérer le moyen de dispersion 10 jusqu'à sa « position de travail ».

[0030] Toutefois, pour que le dispositif d'extinction d'incendie 7 fonctionne bien, on comprend que le moyen de perforation 9 doit être en « position de travail » avant

que le moyen de dispersion 10 soit en « position de travail ».

[0031] Ainsi, le coulisement du moyen de dispersion 10 ne doit être déclenché qu'une fois le moyen de perforation 9 en « position de travail ».

[0032] Pour ce faire, on peut choisir le second fusible pour qu'il fonde à une température supérieure à celle nécessaire à la fusion du premier fusible. On peut également prévoir des moyens de temporisation déterminant, par exemple, le déclenchement du coulisement du moyen de dispersion 10 qu'après un laps de temps déterminé consécutif à la fusion du second fusible.

[0033] Le dispositif d'extinction d'incendie 7 est, en « position de repos », totalement disposé dans l'espace résiduel 6 à l'arrière de la nappe souple 2 du faux-plafond 1, de sorte qu'il est totalement invisible pour une personne située dans le local 3 sous ladite nappe souple 2, la « position de repos » du dispositif d'extinction d'incendie 7 étant définie lorsque les moyens de perforation 9 et de dispersion 10 sont en « position de repos ». On comprend donc que cette configuration permet de conserver l'uniformité de face extérieure visible de la nappe souple 2 du faux-plafond 1.

[0034] Dans l'exemple décrit, le moyen de perforation 9 forme directement un orifice lors de son passage de sa « position de repos » à sa « position de travail », ledit orifice étant de la taille du moyen de perforation 9 et donc suffisant pour permettre le passage du moyen de dispersion 10 contenu dans ledit moyen de perforation 9. Il est bien entendu, que l'impact du moyen de perforation 9 sur la nappe souple 2 pourra être limité à la création d'au moins un orifice de plus petites dimensions formant une amorce de rupture, sans sortir du cadre de la présente invention. L'orifice de passage du moyen de dispersion 10 dans la nappe souple 2 sera alors formé par l'extrémité du moyen de dispersion 10 en traversant ladite nappe souple 2 lors de son passage de sa « position de repos » à sa « position de travail ».

Description d'autres modes de réalisation

[0035] Dans une variante de réalisation non représentée, l'élément perforant 92 est un élément chauffant seulement en contact avec la face intérieure de la nappe souple 2 du faux-plafond 1 ou disposé à une distance suffisamment faible pour qu'il puisse faire fondre et/ou brûler la nappe souple 2 afin de créer un orifice ou une amorce de rupture. L'Homme du Métier règlera facilement la température de cet élément chauffant notamment en fonction des matériaux constituant la nappe souple et de la face de nappe souple 2 à faire fondre et/ou brûler. Cet élément perforant 92 est avantageusement fixe, mais pourra également être mobile entre une « position de repos » à une « position de travail » dans laquelle il est au moins proche de la face intérieure de la nappe souple 2 du faux-plafond 1. Enfin, cet élément perforant 92 est avantageusement de forme plate non biseautée afin que l'ensemble de l'élément chauffant soit

en contact avec la face intérieure de la nappe souple 2 du faux-plafond 1. Cette variante de réalisation est particulièrement intéressante car il n'est plus nécessaire d'exercer un effort mécanique important pour créer l'orifice ou amorce de rupture. De ce fait, le dispositif d'extinction d'incendie 7 est plus simple et plus économique.

[0036] En outre, pour automatiser son fonctionnement, le dispositif d'extinction d'incendie 7 pourra également être couplé à au moins une sonde de température (non représentée) disposée sous la face extérieure de la nappe souple 2 située du côté du local 3, de préférence en périphérie de ladite nappe souple 2. Cette sonde sera calibrée pour que, lorsqu'un incendie survient, elle déclenche successivement à une certaine température le moyen de perforation 9 et le moyen de dispersion 10.

Possibilité d'application industrielle

[0037] Le dispositif d'extinction d'incendie 7 selon l'invention et la fausse-paroi 1 comportant un tel dispositif d'extinction d'incendie peuvent avantageusement être utilisés dans tout type de lieu de préférence industriel quelque soit l'orientation de ladite fausse-paroi 1. En outre, il ressort clairement de la description que le dispositif d'extinction d'incendie 7 et la fausse-paroi 1 selon l'invention permettent de conserver l'uniformité de face extérieure visible de la nappe souple 2 de la fausse-paroi 1, tout en garantissant une dispersion efficace des produits extincteurs dans le local 3.

[0038] Enfin, il va de soi que l'exemple de dispositif d'extinction d'incendie 7 pour fausse-paroi 1 conforme à l'invention qui vient d'être décrit n'est qu'une illustration particulière, en aucun cas limitative de l'invention ; elle est notamment applicable pour de faux-mur ou encore pour des caissons lumineux ou non pourvus de fausse-paroi recouvrant au moins leur face inférieure horizontale ouverte.

Revendications

1. - Dispositif d'extinction d'incendie (7) de type dispersion de produits extincteurs destiné à être intégré à l'arrière d'une fausse-paroi (1) de type faux-plafond notamment et comprenant une nappe souple (2), ledit dispositif d'extinction d'incendie (7) comportant un moyen de dispersion (10) de produits extincteurs d'incendie, au moins une embase (8) apte à être solidarisée à un support fixe et au moins un moyen de perforation (9) apte à former au moins un orifice dans la nappe souple (2) pour permettre la dispersion des produits extincteurs au travers de ladite nappe souple (2) lorsqu'un incendie survient, le moyen de perforation (9) comportant un corps (91) et un élément perforant (92) disposé à l'extrémité libre dudit corps (91), ledit dispositif d'extinction d'incendie (7) étant **caractérisé en ce que** l'élément perforant (92) est au moins un élément chauffant

agencé pour faire fondre et/ou brûler la nappe souple (2) afin de créer au moins ledit orifice.

2. - Dispositif d'extinction d'incendie (7) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le moyen de perforation (9) est agencé pour être mobile par rapport à l'embase (8) entre une « position de repos » et une « position de travail » dans laquelle il a formé au moins un orifice dans la nappe souple (2).

3. - Dispositif d'extinction d'incendie (7) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le corps (91) du moyen de perforation (9) est apte à coulisser au moins en partie à l'intérieur de ladite embase (8).

4. - Dispositif d'extinction d'incendie (7) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** l'extrémité libre dudit corps (91) est en forme de biseau.

5. - Dispositif d'extinction d'incendie (7) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** le moyen de perforation (9) est couplé à au moins un premier fusible agencé pour le maintenir en « position de repos » jusqu'à ce que ledit premier fusible fonde et libère le moyen de perforation (9) jusqu'à sa « position de travail », lorsqu'un incendie survient.

6. - Dispositif d'extinction d'incendie (7) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** le moyen de dispersion (10) comporte au moins une tête de dispersion de type « SPRINKLER ».

7. - Dispositif d'extinction d'incendie (7) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** le moyen de dispersion (10) comporte au moins une tête de dispersion escamotable et agencée pour pouvoir être mobile par rapport à l'embase (8) depuis une « position de repos » jusqu'à une « position de travail » dans laquelle ladite tête de dispersion est le plus éloignée de l'embase (8).

8. - Dispositif d'extinction d'incendie (7) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** la tête de dispersion du moyen de dispersion (10) est logée dans le moyen de perforation (9) et agencée pour coulisser à l'intérieur dudit moyen de perforation (9) depuis sa « position de repos » jusqu'à sa « position de travail » dans laquelle elle est sortie dudit moyen de perforation (9).

9. - Dispositif d'extinction d'incendie (7) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le moyen de dispersion (10) est couplé à au moins un second fusible agencé pour le

maintenir en « position de repos » jusqu'à ce que ledit second fusible fonde et libère ledit moyen de dispersion (10) jusqu'à sa « position de travail », lorsqu'un incendie survient.

le mur (5) ou plafond un espace résiduel (6).

- 5
10. - Dispositif d'extinction d'incendie (7) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** les premier et second fusibles sont agencés pour, qu'en cas d'incendie, le moyen de perforation (9) soit en « position de travail » avant que le moyen de dispersion (10) ne soit libéré jusqu'à sa « position de travail ».
- 10
11. - Dispositif d'extinction d'incendie (7) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** est couplé à au moins une sonde de température.
- 15
12. - Dispositif d'extinction d'incendie (7) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** la sonde de température est disposée en périphérie de la nappe souple (2) sous sa face extérieure située du côté du local (3).
- 20
13. - Dispositif d'extinction d'incendie (7) selon l'une quelconque des revendications 11 ou 12, **caractérisé en ce que** la sonde de température déclenche successivement le moyen de perforation 9 et le moyen de dispersion 10, lorsqu'un incendie survient
- 25
- 30
14. - Fausse paroi (1) comprenant une nappe souple (2) tendue **caractérisée en ce qu'elle** comporte un dispositif d'extinction d'incendie (7) selon l'une quelconque des revendications 1 à 13.
- 35
15. - Fausse-paroi (1) selon la revendication précédente **caractérisée en ce que** le dispositif d'extinction d'incendie (7) est agencé pour que l'élément perforant (92) soit situé, en « position de repos », à l'arrière de la nappe souple (2) et, en « position de travail » au moins en contact avec ladite nappe souple (2).
- 40
16. - Fausse-paroi (1) selon l'une quelconque des revendications 14 ou 15 **caractérisée en ce que** le dispositif d'extinction d'incendie (7) est agencé pour que la tête de dispersion de son moyen de dispersion (10) soit située, en « position de repos », à l'arrière de la nappe souple (2) et, en « position de travail » sous la face extérieure visible de ladite nappe souple (2).
- 45
- 50
17. - Fausse-paroi (1) selon l'une quelconque des revendications 14 à 16 **caractérisée en ce que** la nappe souple (2) tendue est accrochée par ses bords à une pluralité de lisses (4) d'accrochage fixées au mur (5) ou au plafond d'un local (3), ladite nappe souple (2) étant tendue décalée du mur (5) ou du plafond dudit local (3) de sorte à laisser entre elle et
- 55

Fig. 1

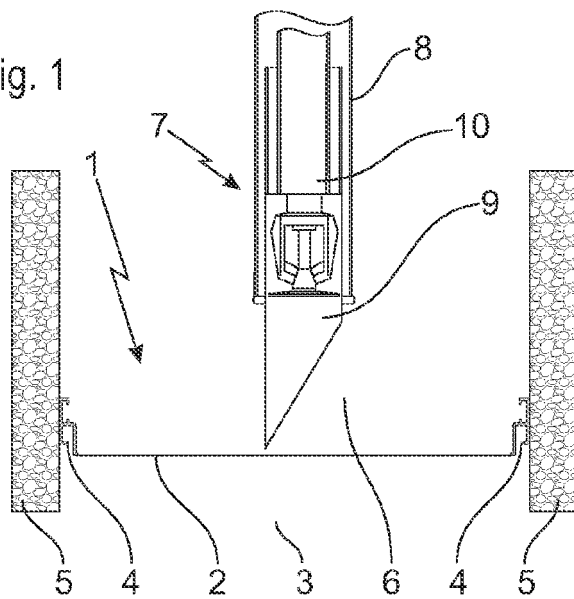


Fig. 2

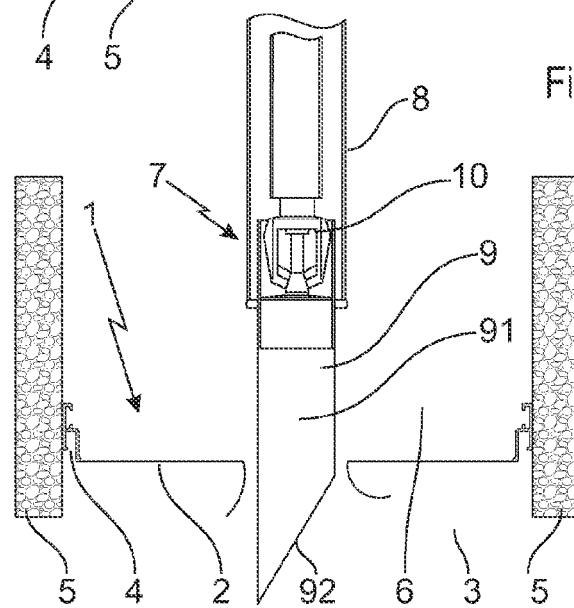
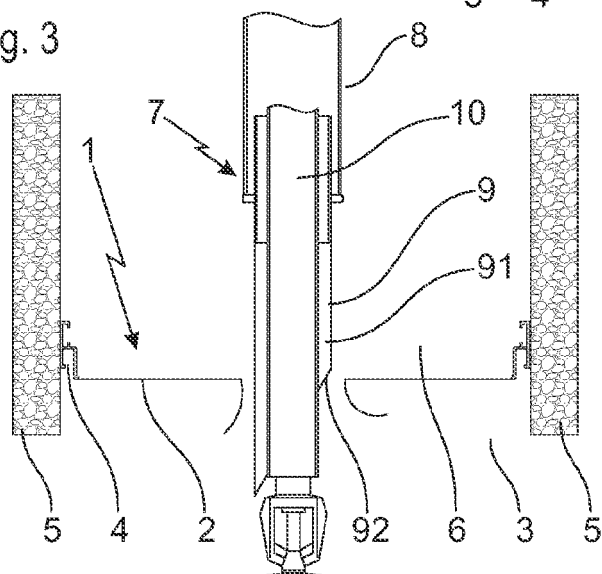


Fig. 3





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 11 15 8495

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	WO 2007/111897 A1 (FEDEX CORP) 4 octobre 2007 (2007-10-04) * abrégé; figures * * alinéas [0037], [0038], [0040] * -----	1-17	INV. A62C31/22 A62C37/00
A	US 4 147 216 A (SCHNEPFE ET AL) 3 avril 1979 (1979-04-03) * abrégé; figures * -----	1-17	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A62C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 9 juin 2011	Examineur Vervenne, Koen
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 15 8495

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

09-06-2011

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
W0 2007111897 A1	04-10-2007	AT 467441 T	15-05-2010
		AU 2007231570 A1	04-10-2007
		CA 2646019 A1	04-10-2007
		CN 101505838 A	12-08-2009
		EP 1998857 A1	10-12-2008
		ES 2350886 T3	27-01-2011
		HK 1124005 A1	24-09-2010
		JP 2009530034 T	27-08-2009
		US 2010012335 A1	21-01-2010

US 4147216 A	03-04-1979	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82